

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE LEBETAIN FLASH INFO MAI/JUIN 2024</p>
--

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se dérouleront le Dimanche 9 Juin 2024. Le bureau de vote se tiendra à la salle communale, 1 rue du Coteau Français de 8 heures à 18 heures.

Il y a 38 listes de candidats pour ce scrutin. ATTENTION : toutes les listes n'auront pas remis de bulletin de vote, donc dans le bureau de vote vous n'aurez pas de bulletins pour tous les candidats. Vous pouvez imprimer votre bulletin de vote en respectant le code électoral.

TRAVAUX EXTÉRIEURS

Les travaux de bricolage et de jardinage générateurs de nuisances sonores ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

VÉGÉTAUX

Avec le printemps pluvieux que nous avons, beaucoup de plantations sont trop grandes et débordent des propriétés. Veillez à respecter les quelques règles suivantes :

- distance minimale des plantations vis-à-vis du domaine public et/ou de la propriété voisine : 2 mètres et 0.50 mètre si l'arbre fait moins de 2 mètres de hauteur. Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble anormal du voisinage et faire l'objet d'une taille.

En aucun cas les branches et feuilles ne doivent dépasser sur la voie publique et empêcher le passage des piétons et véhicules. Vous pouvez vous référer au CGCT n°L2212.2.2 ainsi qu'au code de la voirie routière n°R116.2.

- le débroussaillage des propriétés est impérative à 50 mètres autour de l'habitation et 200 mètres si elle est située en bordure de bois et forêt.

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Nous rappelons aux amis des animaux que leur amour ou leur passion des animaux leur est personnelle et ne doit en aucun cas devenir une nuisance pour leur environnement et leurs voisins.

Nous vous rappelons que le nourrissage des animaux errants est interdit.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Le Maire,
DUPREZ Jean-Jacques

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique